

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melyssa-dafonseca-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e400a9336a0a6d9fd1e622f9>

Date d'obtention : 2026-02-06 18:23:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode pour agir rapidement et de manière efficace vis-à-vis d'une situation de sextage. Je travaille en secondaire 1 en ce moment et ils ne se rendent pas toujours compte de la nature criminelle de leurs gestes. C'est une méthode étape par étape qui aide à uniformiser nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir m'occuper des interventions au niveau du sextage dans mon milieu au lieu de référer à une collègue qui avait la formation puisque je vais être outillée pour le faire tant au niveau de l'intervention que la prévention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos ou vidéos ; rassurer la victime et il faut agir rapidement.